

5.2 Convention Collective Nationale (CCN)

Quatorze mois de négociations tendues avec l'UIMM qui assume clairement la « rupture sociétale » de son projet dans lequel

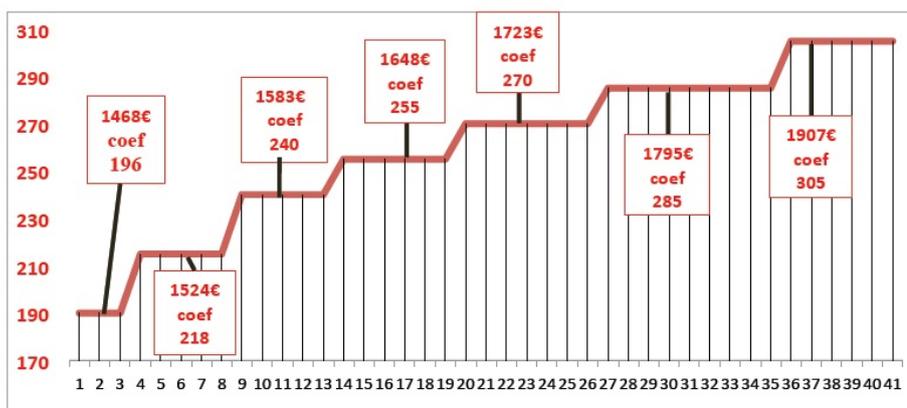
⇒ Les qualifications et les diplômes des salariés ne sont plus automatiquement reconnus.

Déroulement de carrière

Aujourd'hui

Le coefficient et le salaire sont acquis et ne peuvent qu'évoluer positivement tout au long de sa carrière.

La complémentaire retraite est calculée à partir du coefficient et des 25 meilleures années.



⇒ Les travailleurs seront uniquement classés en fonction du poste occupé,

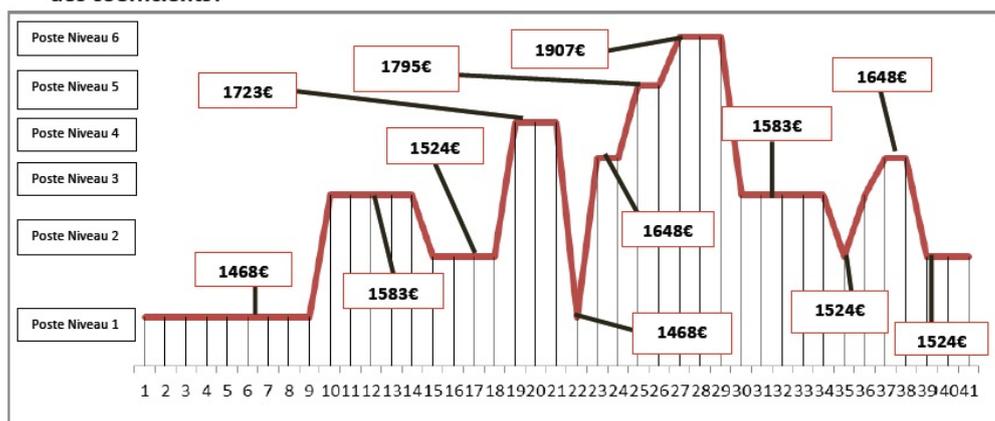
Ce qui veut dire un salaire qui peut varier à la hausse comme à la baisse.

⇒ C'est la fin des seuils d'accueil pour une grande majorité des diplômés.

Demain, vision l'UIMM (Patronat de la métallurgie)

Le coefficient et le salaire évoluent positivement ou négativement, en fonction du poste occupé par le salarié.

Quel sera l'impact sur la complémentaire retraite de ces évolutions parfois négatives des coefficients?



Signez la Pétition de la FTM-CGT (Fédération des Travailleurs de la Métallurgie) mise en place !

[Pétition à l'UIMM \(google.com\)](https://www.google.com/petitions/FTM-CGT)



Protégeons la planète et n'imprimez que si nécessaire !

